Image not found or type unknown

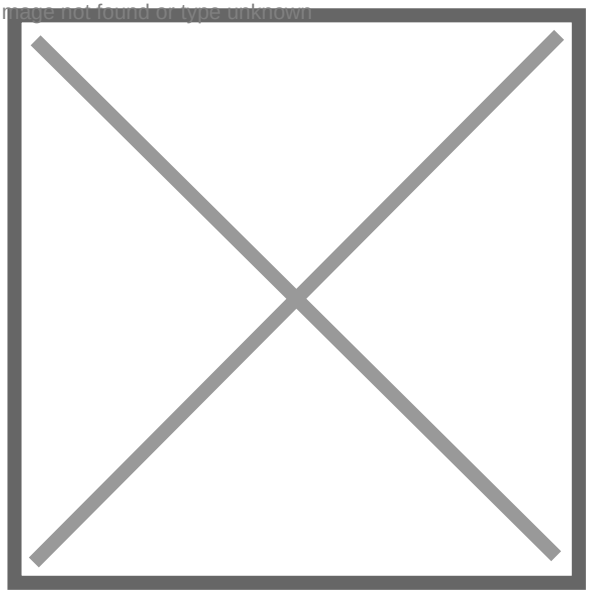

Trop perçu salaire et impôt sur le revenu

Par **themo**, le **30/04/2011** à **16:41**

Bonjour,

voila ma question est un peu dans le titre. En décembre 2010, j'ai eu un trop perçu de salaire (l'équivalent d'un mois de salaire), or depuis la situation a été réglé, j'ai remboursé mon ancien employeur. Mon problème est que pour régler ma situation mon ancien employeur m'a fait une fiche de paye négative en février 2011, par conséquent ce salaire trop perçu a été déclaré pour mes IR 2010.
Suis-je obligée de payer des impôts sur cette somme que finalement je n'ai pas eu? Dans le cas contraire comment faire?

Merci par avance d'avoir pris le temps de me répondre
the MO

Par **francis050350**, le **05/05/2011** à **13:56**

Bonjour , Je suis dans le m^me cas que vous et je suis en plus un ancien des impots . Donc la solution est claire : le montant imposable 2010 est bien le montant encaissé , pas moyen de faire autrement .Par contre effectivement pour 2011 le revenu imposable sera diminué du trop perçu 2010 . Je suis affiramtif , c'est légalement établit.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés